Mise à jour : 6 juin 2006

Influenza aviaire (H5N1) chez les humains: Lignes directrices sur le dépistage en rapport avec les voyages et l'exposition pour les patients souffrant d'une maladie respiratoire sévère (MRS) et de symptômes grippaux sévères (SG sévères)

Rencontre de patient souffrant de MRS* ou de SG sévère* DEMANDEZ si l'un des événements suivants s'est produit dans les 10 jours précédant l'apparition des symptômes :

Voyage dans une région touchée** ET séjour ou visite dans une région/un endroit où de la volaille ou des oiseaux sauvages malades ou morts ont été signalés.

\mathbf{OU}

Contact étroit (1 mètre ou moins) avec un voyageur malade provenant d'une région touchée où il a été établi que de la volaille domestique ou des oiseaux sauvages sont infectés par le virus H5N1.



FAIBLE PROBABILITÉ d'infection d'humains par le virus de l'influenza aviaire (H5N1)

- Gérer les patients d'après les symptômes cliniques et faire appel aux pratiques exemplaires standard de contrôle des infections.
- Réaliser les essais en laboratoire habituels appropriés, d'après les symptômes cliniques.

OUI

CONSULTER LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES INFECTIONS/ SANTÉ PUBLIQUE/LABORATOIRE DE SANTÉ PUBLIQUE :

- PENSER: Soyez vigilants et faites appel aux pratiques exemplaires! Mettez en œuvre les pratiques exemplaires de prévention des infections et de gestion es cas, telles qu'établies par les autorités provinciales ou territoriales de santé publique.
- DIRE : Consultez les autorités de santé publique afin d'aider à l'interrogatoire détaillé sur l'exposition [adjoindre le numéro de téléphone] L'interrogatoire détaillé sur l'exposition portant sur les 10 jours avant l'apparition des symptômes porte notamment sur les aspects suivants :
 - o Contact rapproché (1 mètre ou moins, soit à distance de contact direct) avec de la volaille domestique ou des oiseaux sauvages malades ou morts.
 - o Exposition à des lieux où de la volaille domestique malade a été enfermée ou a déjà été enfermée (par exemple marché en vif, exploitations agricoles) au cours des six semaines précédentes, y compris l'exposition aux endroits contaminés par des matières fécales de volaille ou d'oiseaux sauvages.
 - o Contact (1 mètre ou moins, soit à distance de contact direct ou de parole) avec un humain dont l'infection par le virus H5N1 a été confirmée.
 - o Contact (1 mètre ou moins, soit à distance de contact direct ou de parole) avec une personne souffrant d'une maladie respiratoire sévère inexpliquée qui a résulté en une pneumonie sévère ou un décès.
- TESTER : Consulter le laboratoire de santé publique pour obtenir des recommandations adéquates sur les tests [adjoindre le numéro de téléphone]

D'après les critères cliniques et sur l'exposition, le laboratoire est les autorités de la santé publique recommandent une collecte adéquate de spécimens cliniques afin de garantir une priorisation et les tests sur l'infection des humains par l'influenza aviaire (H5N1), selon les besoins.

^{*} Des symptômes/présentations non respiratoires peuvent se manifester (c.-à-d. l'encéphalite, gastroentérite).

^{**}La région affectée peut être un pays ou un territoire où une activité du virus H5N1 a été confirmée chez les humains et/ou de la volaille ou des canards domestiques, conformément au tableau des régions touchées de l'ASPC, qui est offert sur : http://www.phac-aspc.gc.ca/h5n1/index f.html Remarque: Dans les régions où le sous-type H5 a été identifié sans confirmation du composant neuraminidase « N », on doit tenir compte des décès de volaille en grand nombre dans le cadre de l'évaluation des risques.